IMPOT SUR LES SOCIETES

ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES





ACOMPTE

DENOMINATION			
Adresse			
SIRET Exercice social du	au:		
Versements d'IS et des contributions assimilées			
	Imputations	Montants à payer	Minorations (Art. 1668 du CGI)
Impôt sur les Sociétés	01	03	04
Dont crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	20		
Dont report en arrière de déficit	21		
Dont crédit d'impôt pour investissement en Corse	22		
Dont crédit d'impôt recherche	23		
Dont réduction d'impôt mécénat	24		
Dont excédent du précédent exercice	25		
Contribution sur les Revenus Locatifs		07	
Contribution Sociale		08	09
Montant d'impôt sur les sociétés et con	tributions assimilées à payer :	10	
Plus-value article 208C du CGI (SIIC)		13	
	Montant total à payer :	12	
	_		
Paiement, date et signature du redevable			
Date : Téléphone			
Chèque Télépaiement	Le télépaiement est obligatoire entreprise. Une pénalité de 0,2% (article 1738 du CGI)	e quelque soit le chiffre d'affaire % sera appliquée	es de votre
Virement	(article 1700 da COI)		
Paiement du relevé d'acompte par « Imputation »			
Contribution visée Date de l'échéance	Montant	à Imputer	
Cadre reservé à l'administration			
Somme Date N° d'opé	ration : Date	de réception :	

Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel



AIDE AU CALCUL D'ACOMPTE – IS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES
Cette page constitue une aide au calcul du paiement de l'IS et des contributions assimilées. Les montants inscrits dans les cases 01 à 25 sont à reporter au resto de l'imprimé à retourner au service.

			BASE		TAUX		MONTANT
A01	Détermination des acomptes bruts Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux normal à 31 %)	1		1	1	1 1	1
A02	Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux normal à 28 %)						
A03	Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux réduit à 15 %)						
A04	Acompte sur résultat net de concession des licences d'exploitation et inventions brevetables				1		
	Todampto da rodalitat not de del codecido de de inconcede de displantación de información de del codecido de concedencia de información de in						
	Total (lignes A01 à A04)					_ L	
	A06 Régularisation du 1er acompte					_ L	
	Montant d'acompte d'IS dû (ligne (A05 +/- A06)					_ L	
							MONTANT
A08	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi					20	
A09	Report en arrière de déficit					21	
A10	Crédit d'impôt pour investissement en Corse					22	
A11	Crédit d'impôt recherche					23	
A12	Réduction d'impôt mécénat					24	
A13	Imputation de l'excédent du précédent exercice (ne concerne que le 1er acompte de l'exercice en cours))				25	
	A14 Total des imputations sur IS (Lignes A08 à A13) à reporter ligne 01 du 2571					01	
							MONTANT
A15	Montant d'IS à payer (Ligne A07 – ligne A14) éventuellement plafonné à reporter ligne 03 du 2571					03	
	Si vous estimez que le montant des acomptes déjà versés (le présent acompte compris) est égal ou supérieur au montant de la cotisation to	stale dont vous	serez redeve	hle nour l'even	rice concerné (artic	le 1668 du (CGII La case « 04 » doit âtre cochée
							,,
Calcul	du montant d'acompte des contributions assimilées						
B01	Taxe brute		BASE		TAUX	1 1	MONTANT
B02						07	
502	Montant de contribution sur les revenus locatifs à payer à reporter ligne 07 du 2571		DAGE		TALLY	U/	MONTANIT
B03	Taxe brute		BASE		TAUX		MONTANT
B04	Régularisation du 1 ^{er} acompte						
B05	Montant de Contribution sociale à payer (Ligne B03 +/- B4) éventuellement plafonnée à reporter ligne 0	8 du 2571				08	
	Si vous estimez que le montant des acomptes déjà versés (le présent acompte compris) est égal ou supérieur au montant de la cotisation te	otale dont vous	serez redeva	ble pour l'exer	cice concerné (artic	le 1668 du 0	CGI), La case « 09 » doit être cochée
Calcul	du montant total de versement						
C01	Montant total d'IS et contributions assimilées à reporter sur la ligne 10 du 2571					10	MONTANT
C02	Plus-value article 208C (SIIC) à reporter sur la ligne 13 du 2571					13	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					12	
C03	Montant total à payer (cases 10 + 13) à reporter sur la ligne 12 du 2571					12	